

CHRONIQUE.

NÉCROLOGIE. — La *Société historique algérienne* a perdu récemment trois de ses membres correspondants : M. le colonel Baradère, commandant supérieur de Nemours ; M. le capitaine Javary, du 2^e zouaves et M. Henri Cotelle, premier drogman du Consulat général de France à Tanger.

M. le colonel Baradère prenait le plus vif intérêt aux progrès des sciences historiques et géographiques en Algérie ; et notre collègue, M. Mac Carthy, peut nous dire les sympathies et le concours qu'il a rencontrés en lui, lors de ses explorations des établissements espagnols sur la côte du Rif, et dans toutes les recherches qu'il a eu à faire dans le cercle de Nemours.

M. le capitaine Javary, un de ces intelligents officiers qu'on rencontre si souvent dans le personnel des bureaux arabes, revenait depuis peu de temps de l'expédition de Crimée, lorsqu'il a succombé à un épuisement général causé par les fatigues de la guerre. Esprit profond et judicieux, il avait largement profité de son long contact avec les indigènes, de sa connaissance de la langue arabe et du kabyle et de la pratique prolongée d'une administration qui exige beaucoup d'initiative et de spontanéité. Le résultat de ses observations et de son expérience se trouve consigné dans ses *Études sur le gouvernement militaire de l'Algérie*, ouvrage très-remarquable qui parut en 1855. Le capitaine Javary laisse d'autres travaux inédits qu'il avait adressés à l'autorité supérieure. Ce que nous connaissons de lui fait regretter vivement la perte de ce jeune officier qui pouvait rendre de grands services à l'œuvre de la Société historique algérienne.

M. Henri Cotelle est mort à Quiers (canton de Bellegarde, Loiret), le 19 juin dernier, dans sa 36^e année. Son père, honorable notaire de Paris, ancien maire du 6^e arrondissement de cette ville, est membre du Conseil général du Loiret. Henri Cotelle fut pendant quelque temps employé du Trésor à Alger. Consacrant ses moments de loisir à l'étude, il fit de rapides progrès dans la connaissance de la langue arabe et se trouva bientôt en état d'exercer les fonctions de drogman au Consulat général de France à Tunis. Il passa de ce poste, avec avancement, à celui de Tanger. Là, il ne dut qu'au hasard de

ne pas tomber victime d'un chérif fanatique dont la vengeance alla s'égarer sur le premier chrétien qui s'offrit à ses regards et qui fut, on le sait, l'infortuné M. Rey.

Henri Cotelte avait une prédilection marquée pour les études de philologie : il avait rassemblé une précieuse collection de plus de deux cents manuscrits sur la grammaire arabe et il en avait fait l'analyse raisonnée. Il avait aussi recueilli d'intéressants ouvrages manuscrits sur l'histoire d'Afrique : et c'est dans un de ces derniers, — aujourd'hui propriété de la Bibliothèque d'Alger, — que M. le baron de Slane a traduit l'article remarquable que nous avons publié sous le titre de *Conquête du Soudan*, article qui a été reproduit par les deux principales feuilles de l'Algérie.

Nous ne terminerons pas cette revue chronologique sans parler de la mort si regrettable du savant M. Dureau de La Malle. Il n'appartenait pas à notre Société, mais il appartient à l'Algérie par ses travaux sur l'Afrique ancienne, parmi lesquels nous citerons les *Recherches sur l'histoire de la partie septentrionale connue sous le nom de Régence d'Alger* (Paris 1835) ; la *Province de Constantine* (Paris 1837) ; et le *Manuel algérien* (Paris 1852). A ces divers titres, le nom de M. Dureau de La Malle mérite toutes nos sympathies, quand il n'y aurait pas droit par tant d'autres travaux d'une longue existence si bien remplie.

ÉPIGRAPHIE DE MASCARA ET DES ENVIRONS. — Les inscriptions que nous allons donner ont été recueillies par M. le Dr Leclerc qui veut bien nous les communiquer :

N° 1.

AQUAR V
M SIREN
PORCIVS
QVINTVS
DECAIOC
PRAE. . . .
AMB CIVV
O QVS PCO III

Cette inscription, trouvée à *Hammam bel Hanefia*, est gravée sur un cippe carré d'un mètre de hauteur. Elle est actuellement dans

la cour du génie, à Mascara, ainsi que celle que nous donnons plus bas.

A la première ligne, le V final n'a que le premier jambage. — Les trois dernières lettres de la 5^e ligne sont frustes dans leur partie inférieure. — Les traverses, inférieure et médiale, manquent à l'E final de la 6^e ligne.

Les eaux thermales auprès desquelles cette inscription a été trouvée sont situées à 25 kilomètres au S.-O. de Mascara, sur la route de cette ville à Tlemcen; on en trouve une description détaillée dans *l'Analyse de quelques eaux thermales de l'Algérie*, par M. le docteur Guyon (V. le *Moniteur algérien* du 20 décembre 1840), qui les appelle *Ben Anefia*, tandis que la carte des étapes leur donne le nom de *Bou Henifa*.

Il serait intéressant de savoir s'il s'est conservé quelque légende locale qui explique cette dédicace « *Aux..... des eaux* » par Poreius Quintus décurion. préfet des deux villes (?) dans l'année de la province 203 (1).

On a trouvé cette autre épitaphe au même endroit :

N^o 2.

IIOMMA
SAIIVSTVC
VS MANNO
VIXIT AN
NIS LXXX
AOO .V ET OC
TAVA ET
DECESIT

« Homma (?) Sallustucus (?) Manno a vécu 80 ans. Il est mort dans l'année et huit. »

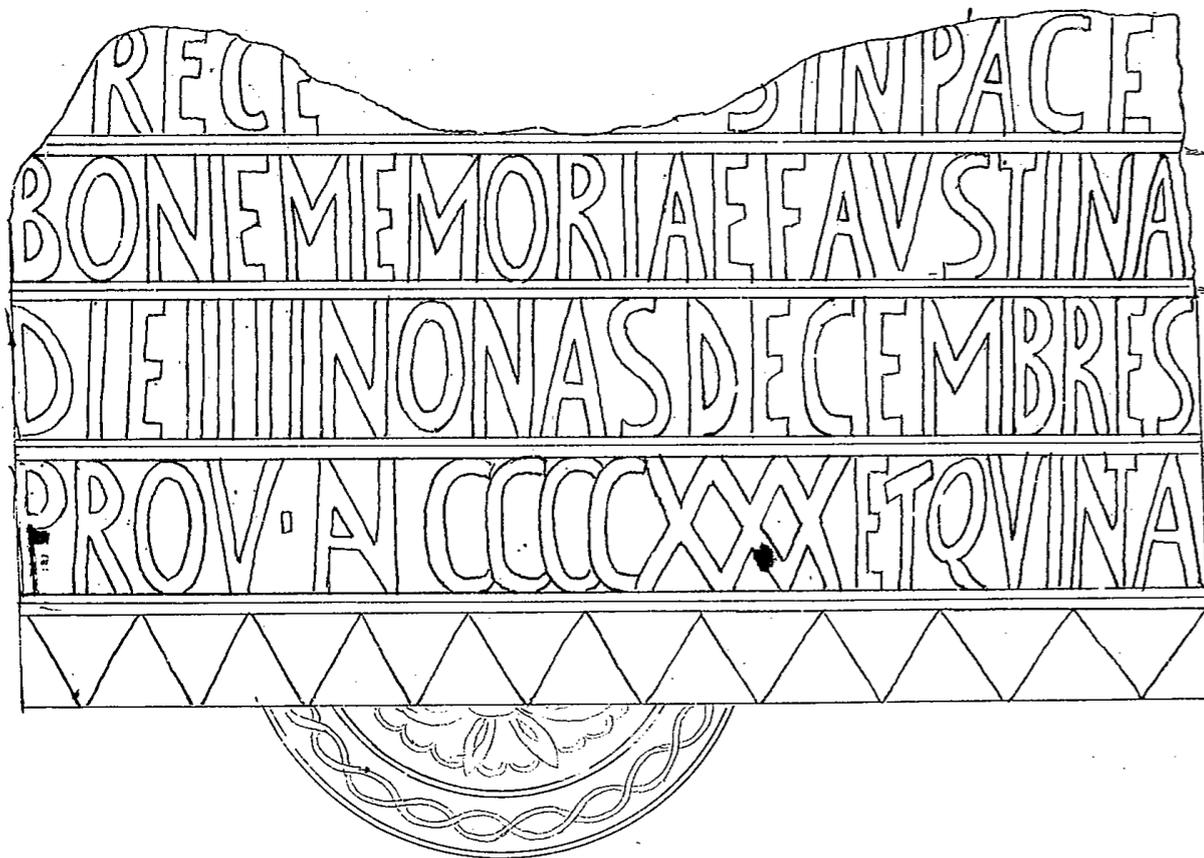
Cette inscription est gravée sur un bloc non dégrossi.

Les deux hastes qui commencent la 1^{re} ligne et celles qui arrivent après les deux premières lettres de la seconde supposent une lacune que l'on peut remplir de diverses manières. En tous cas, c'est probablement un nom propre (*Homma*, *Iomma*, etc.), un prénom qui se rapporte à l'octogénaire Sallustucus (?) Manno.

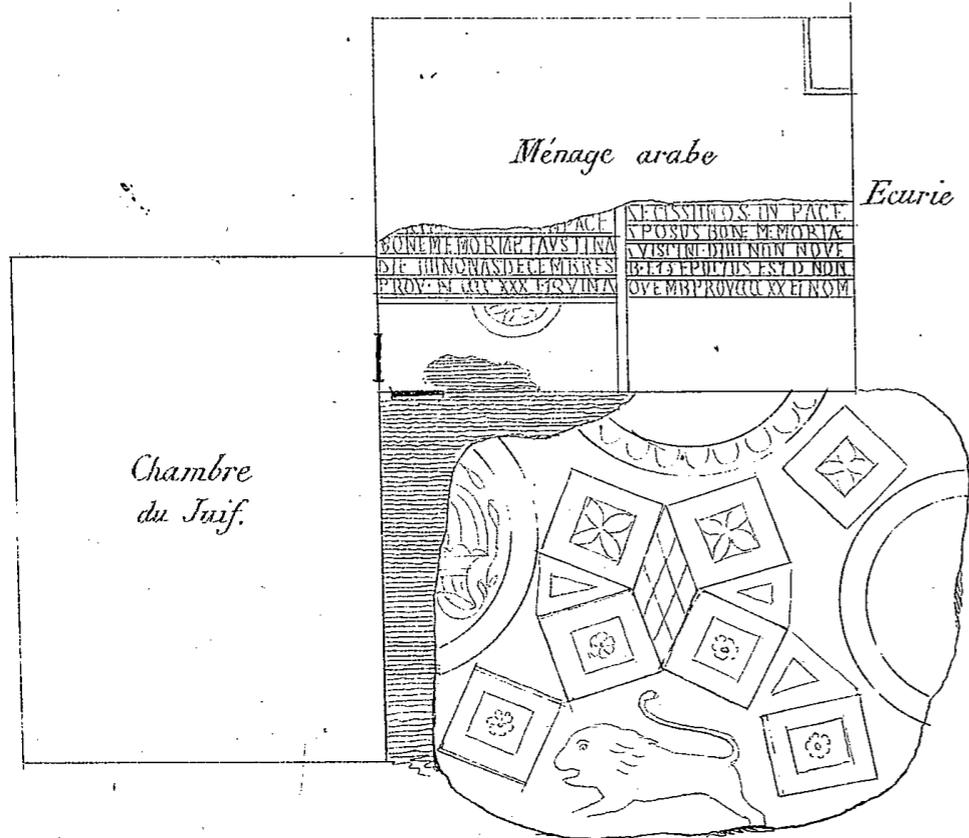
Tout ce qui précède ET dans la sixième ligne est d'une lecture

(1) N'ayant pas vu cette inscription ni les suivantes et n'en ayant pas d'estampage sous les yeux, nous ne produisons ces conjectures que sous toutes réserves.

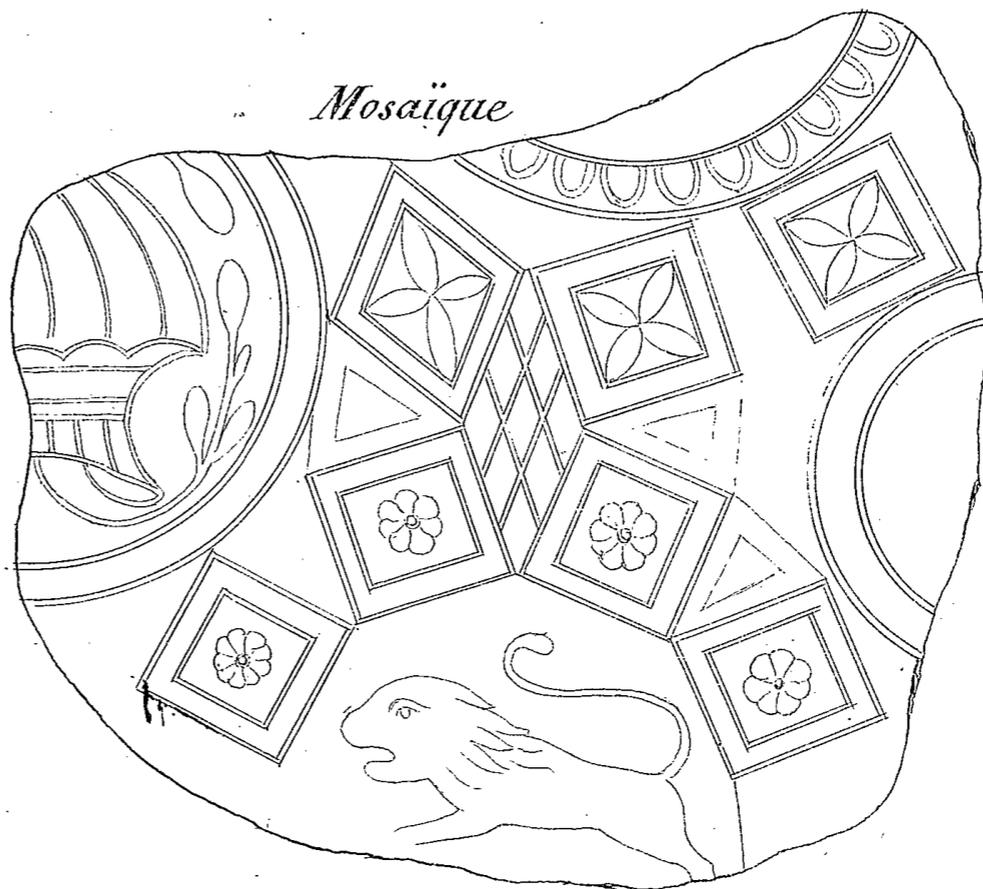
Inscription.



Ensemble du tombeau de Faustina.



Mosaïque



incertaine. La seconde lettre, O, laisse apercevoir un appendice inférieur. Peut-être est-ce un Q, ou un P.

La 1^{re} lettre de la dernière ligne est fruste à sa partie inférieure.

La traverse inférieure de L dans le chiffre de l'âge du défunt se prolonge sous les trois X.

Il y a des ruines romaines à *Benian*, comme ce nom même l'indique, à 35 kilomètres au Sud un peu Est de Mascara. M. le docteur Leclerc y a copié ces épitaphes :

Sur une même pierre, mais dans deux cadres distincts et accolés :

N^o 3.

D. M. S.
IVLIVS ZO
..ORVS CON
IVX INCOMPARAB
ILIS VIXIT ANNIS L.

« Aux Dieux Mânes ! Julius Zonorus, époux incomparable, a vécu cinquante ans. »

N^o 3 BIS.

D. M. S.
SECVNDINA SO
CRA INCOMPARA
BILIS VIXIT ANNIS
LXX CIAIDIA DONNV
IAINM DEDICAVIT

« Aux Dieux Mânes ! Secundina, belle-mère incomparable, a vécu 70 ans. Claudia lui a dédié ce monument. »

Dans un cadre de chacun des petis côtés duquel se détache intérieurement une courbe dont la partie convexe touche à l'épigraphe :

N^o 4.

D. M. S.
AELIA FORTVNATA
NAE.....
ROIARI.....
MATRI..... VI
XIT ANNIS LXXI

« Aux Dieux Mânes ! Aelia Fortunata..... Rotarius..... à sa mère qui a vécu 71 ans. »

Sur une 3^e pierre et dans un cadre, on lit seulement ces quelques lettres :

N^o 5.

O..... ATIA

Il y a aussi des ruines à *Oued el-Hammam*, à environ 9 kilomètres

au N.-O. de Mascara. Ces deux inscriptions y ont été recueillies ; elles sont gravées sur des blocs non dégrossis :

N° 6.

.....
.....IXIT
AN. XL DISCESSI
T PRO C \ LL A
QVITRASIL ...

N° 7.

.....IVSI
PROVINCIA

Nous croyons que les n° 1 et 2 ont la date provinciale ; mais avant de rien affirmer sur ce point, ni sur quelques autres qui restent douteux, nous attendrons un estampage ou une occasion d'étudier directement ces épigraphes.

TOMBEAU ROMAIN DES ENVIRONS D'ORLÉANVILLE. — Nous recevons en même temps deux communications relatives à l'article qui a paru sur ce monument, dans notre numéro 3, page 182. La première est de M. l'abbé Godard et se borne à la très-courte observation que voici :

« Je prends la liberté de vous signaler, à la page 182, 3^e livraison » de la *Revue africaine*, un passage qui est évidemment une erreur. Les mots *lion passant* et *armoiries de famille*, appliqués à l'image » du lion représenté sur une mosaïque romaine, supposent aux » blasons proprement dits, une origine ancienne que personne ne » leur accorde aujourd'hui. Rien de plus naturel qu'un lion dans » une mosaïque africaine ; comme simple motif d'ornementation. »

Il n'a pu entrer dans l'esprit de l'auteur de l'article qui motive l'observation que l'on vient de lire d'attribuer à l'époque romaine l'usage du blason de nos temps modernes. S'il a dit *lion passant*, par exemple, ç'a été, nous le pensons, pour exprimer par une désignation caractéristique et connue, l'attitude de l'animal qu'il avait à décrire.

Quant au terme *armoiries de famille* est-il donc impossible de l'appliquer, jusqu'à un certain point, à des époques bien antérieures au moyen âge ? Certes nous n'invoquerons pas l'autorité de Favyn, qui fait remonter l'usage des *armoiries* à la création du monde ! ni même celles d'autres savants qui veulent bien s'arrêter au déluge. Nous tenant dans les limites chronologiques où la question se trouve engagée, contentons-nous de proposer quelques exemples.

Jules César, on le sait, mettait un éléphant sur ses médailles, parce que cet animal s'appelait alors *Caesar* parmi les Africains.

La famille *Aburia* plaçait un soleil sur les siennes, et Riccio dit à ce sujet : « Il sole raggiante in quadriga è allusivo al proprio cognome » di famiglia *Aburio*, ardente. » (V. *Monete delle antiche famiglie Romane*, pag. 1.)

Cette famille n'est pas la seule qui ait fait usage de ce qu'on appellerait aujourd'hui des *armes parlantes*. On peut voir, dans l'ouvrage de Riccio, beaucoup d'exemples analogues, aux familles *Antistia*, *Aquila*, *Axia* et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer.

On conçoit que, dans ce sens, on puisse parler d'*armoiries de famille* antérieures au moyen âge. Ceci, bien entendu, s'applique à l'*expression* critiquée et non au *fait* qu'elle désigne; car on n'a aucune raison d'affirmer que le lion du tombeau d'Orléanville constitue en effet un emblème distinctif de famille.

Voici maintenant la communication qui nous est adressée par M. le d^r Leclerc. Cet honorable correspondant, en venant d'Oran ici, par terre, avec la colonne de l'Ouest, a visité le tombeau de Faustina, l'a étudié aussi longuement que le temps dont il disposait a pu le lui permettre, a dessiné avec soin le fragment de mosaïque, et fac-similé l'inscription. On va voir, dans la note suivante, le résultat de ses observations.

« J'ai l'honneur de vous adresser — nous écrit M. le docteur Leclerc, — quelques nouveaux renseignements sur l'inscription et la mosaïque dont il est question dans votre n^o 3, page 182, sous la rubrique *Tombeau romain des environs d'Orléanville*, renseignements qui compléteront ou rectifieront ceux qui vous ont été fournis.

» Je ne prétends pourtant pas être complet. Il faudrait, pour cela, séjourner à Orléanville, et je n'ai pu disposer que d'une après-midi, dont la moitié a été employée à mettre à jour la mosaïque, recouverte partout d'une croute épaisse d'immondices, tels qu'on peut en trouver dans une habitation arabe. Mes renseignements, toutefois, porteront sur quelques points essentiels et permettront une meilleure lecture de l'inscription. J'y joins un croquis d'ensemble et les quelques détails que le temps m'a permis de noter.

» Une partie de la mosaïque est à l'air, le reste se trouve dans deux petites chambres qui font équerre du côté Nord et du côté Est. Celle du Nord sert parfois de logement à un juif, alors absent,

et je n'ai pu m'assurer de son contenu. La chambre de l'Est, occupée par un ménage arabe, renferme les inscriptions. Le tout ensemble peut faire une superficie d'environ cinq mètres de long et autant de large.

» La partie extérieure présente, à ses quatre côtés, des portions plus ou moins complètes de cercles, contournés de carrés raccordés entre eux par des triangles et séparés par un losange central. Cette partie de la mosaïque se détériore et s'amointrit de jour en jour.

» Le cercle de l'Ouest, qui est plutôt un polygone, est complet aux trois quarts et renferme un lion, plutôt courant que *passant*. Celui du Nord contient une urne d'un beau dessin, de laquelle pend une branche ornée de feuilles, et sans doute d'une fleur terminale. Les deux autres cercles sont moins complets et n'ont guère que leur limbe.

» Les carrés qui entourent le lion sont remplis par des rosaces : les autres par quatre demi-cercles appuyés sur les angles du carré et passant par le centre. Ces rosaces et ces demi-cercles sont tracés par des lignes concentriques de couleurs variées. Les portions voisines des deux chambres sont détruites.

» Du côté du levant, suit l'habitation arabe, dont le mur qui occupe la mosaïque, n'a guères qu'un décimètre d'épaisseur, la moitié seulement de cette chambre adossée à ce mur est couverte en mosaïque : le reste n'en a plus. En entrant à gauche, est une grande lacune. Le long du mur, sont d'abord des ornements, puis les deux inscriptions, accolées et se lisant du Nord au Sud. Entre les deux, est une lacune remplie par des briques d'un peu plus d'un décimètre de largeur. Cette lacune porte sur l'inscription de droite, dont les premières lettres manquent malheureusement, lacune très-regrettable pour la lecture de la 2^e et de la 3^e ligne. Les inscriptions terminent la portion de mosaïque conservée : celle de droite encore bordée d'une bande large de cinq petits cubes blancs et noirs, et celle de gauche ayant sa première ligne à demi-rongée.

Je n'ai pu dessiner qu'une partie des ornements qui sont au-dessous des inscriptions, le coin de droite étant envahi par des vases, des hardes et même par le panier d'une poule couveuse.

» Entre l'inscription de droite et le mur adossé, est une bande parcourue par trois lignes de figures losangiques qui m'ont paru représenter plus ou moins grossièrement des poissons.

» Les rangées de caractères sont séparées par des petites bandes de la largeur de deux cubes. La hauteur des caractères est d'un

peu plus d'un décimètre. Ainsi que les bandes, ils sont noirs sur un fond blanc.

» Ma copie diffère de celle qui vous a été adressée, comme vous le voyez.

» Et, d'abord, dans la première ligne de l'inscription de gauche, vous trouvez en plus une partie du mot *præcessit*, et la fin de *nos*. J'ai lu : *Faustina*, au lieu de *Faustinae*, ce qui devait être : *decembres*, au lieu de *decembri*; et *prov. an.*, au lieu de *prov. nc.* La restitution du mot *Faustina* donne un sens à l'inscription.

» Quant à celle de droite, les différences portent tant sur des fautes d'orthographe, que j'ai conservées, que sur des points que je n'ai pas lus et qui ne sauraient être admis.

» La lecture de ces deux textes ne soulève de difficultés qu'aux lignes 2^e et 3^e de l'inscription de droite, difficultés dont je laisse la solution à votre érudition et à votre sagacité; j'ajouterai seulement quelques observations.

» Je ne crois pas que dans *posus* on puisse lire *sponsus*; il ne peut s'agir de deux époux, dont l'un aurait tu son nom, puisqu'ils se seraient tous les deux précédés dans la tombe. Ensuite, le jambage qui précède *posus* ne se prête pas à cette rectification. *Posus* n'est-il pas plutôt un nom propre dont il nous manque deux ou trois lettres? Les deux défunts ne seraient-ils pas plutôt des enfants qui auraient précédé dans la tombe leurs parents?

» Le premier mot de la 3^e ligne présente une difficulté plus grave. Que faut-il voir dans *viscini*? Je propose, sous toutes réserves, de le rapprocher de la localité dite *Tigauda*, *Tigava*, qui devait se trouver dans les environs, non parce que je veuille en faire Orléanville, malgré le voisinage de la rivière actuelle du *Tighaout*, peut-être, mais le lieu de décès du défunt.

» Je n'ai pu visiter le caveau situé derrière les constructions, près de la rive du Chelif: je n'ai pu qu'y jeter un coup-d'œil à travers un soupirail.

» En somme, cette mosaïque, sans avoir l'importance des mosaïques de Constantine, de Philippeville et d'Aumale, n'est pas sans valeur. Les ornements sont d'un beau style, bien que les matériaux soient un peu communs. Les cubes ont généralement un centimètre et demi de côté, souvent moins. Les blancs sont d'un marbre d'une belle pâte. Il en est de jaunâtres d'un assez beau calcaire. Les noirs, et les rouges surtout, sont d'une pierre plus grossière.

L. LECLERC. »

La nouvelle leçon donnée par notre correspondant fait disparaître toute incertitude, quant à l'inscription de gauche, qui doit se lire, en suppléant les lacunes et en rectifiant les incorrections : *praeessit nos in pace—bonae memoriae Faustina — die quarto nonas decembris —provinciae anno quadringentesimo tricesimo et quinto*. C'est-à-dire : Faustine, de bonne mémoire, nous a précédés dans la paix éternelle quatre jours avant les nones de décembre, dans l'année provinciale 435.

Cette date répond au 2 décembre 475.

La 2^e inscription n'est pas d'une restitution aussi facile.

S'il est évident, comme l'a très-bien fait ressortir M. le d^r Leclerc, que le mot incomplet, qui commence la seconde ligne, est la fin d'un nom propre, il est douteux que celui que l'on trouve en tête de la troisième soit l'ethnique de Tigauda ou Tigava, car l'auteur du *Recueil des Itinéraires anciens*, M. de Fortia d'Urban, donne ces deux noms pour une même localité, l'un étant, selon lui, une variante de l'autre. Pour ne pas nous engager dans une discussion qui ne serait pas ici à sa place, nous nous contenterons de faire remarquer que l'*Itinéraire* d'Antonin place les Tigava Castra entre Malliana et Oppidum novum, deux positions connues (V. dans ce numéro, p. 440), et donne le nom de Tigauda à la ville située plus à l'Ouest, et dont les ruines se voient encore dans la vallée de Chelif, un peu à l'Est de l'Oued-Fodda.

Quoi qu'il en soit, l'ethnique de Tigava est *Tigavitanus*, qui figure sous la forme africaine *Tigabitanus* dans la notice des évêchés (V. Morcelli, t. 1, page 321). *Tigaviscinus* ne peut donc être admis; et, d'ailleurs, pourquoi serait-il au génitif, quand le nom propre, auquel on suppose qu'il se rapporte, est au nominatif?

Quoique les incorrections patentes de notre inscription dans les parties conservées puissent autoriser à lui en prêter d'autres dans les parties détruites, nous ne prétendons pas qu'il faille lire au commencement de la 3^e ligne : F...AVISCINI et dire *filius.aviscini*, pour ...*aviscini filius*. Ce procédé est trop dangereux, et nous ne voulons pas en user. Persuadé pourtant que notre mot acéphale est un nom propre et très-probablement celui du père du défunt, nous aimons mieux supposer que le mosaïste aura oublié de le faire suivre par l'abréviation F.

En ce cas, on pourrait lire ainsi :

Praeessit nos in pace — ...aposus bonae memoriae — ...aviscini

(filius) die quarto nonas novembris — et sepultus est die nonarum novembris, provinciae quadringentesimo vicesimo et nono.

Et on traduirait : « ...apous, de bonne mémoire (fils)
» d'...aviscinus, nous a précédés dans la paix (éternelle) le 4^e jour
» avant les nones de novembre, et il a été inhumé le jour des nones
» de novembre (l'année de la) province 429. »

Ainsi, notre anonyme est mort le 2 novembre 469 et a été déposé dans la sépulture le 5 du même mois ; ce qui, soit dit en passant, fait supposer qu'à cette époque les inhumations précipitées n'étaient pas encore d'usage.

INSCRIPTION ARABE. — On nous écrit de Cherchel (6 juin 1857) :

« J'ai l'honneur de vous adresser la traduction d'une inscription arabe découverte récemment à l'hôpital militaire de cette ville, lequel était autrefois, comme vous le savez, la principale mosquée du pays.

» Cette inscription a été traduite par M. Sorbié, secrétaire du commissariat civil de Cherchel et par le Mufti. C'est M. Auboin, officier d'administration des hôpitaux militaires, qui a eu l'obligeance de me communiquer la traduction de cette épigraphe religieuse que voici :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux !

» Que les édifices qui ont été élevés pour le culte de
» Dieu soient parés des plus beaux ornements ; que la prière
» et les louanges de son saint nom y résonnent depuis le
» point du jour jusqu'à la nuit ; que de vaines opérations
» de commerce n'en détournent pas les hommes ; qu'ils soient
» toujours prêts pour la prière et l'aumône dans la crainte
» du jour du jugement, où nos cœurs et nos yeux témoigneront de nos actes devant le Seigneur. »

» M. Lebrasseur m'a promis de me remettre la copie de cette inscription avec les dessins arabesques qui l'accompagnent. Je m'empresserai de vous les communiquer, aussitôt que je les aurai en ma possession.

« P. DE LHOTELLERIE ,

» Conservateur du Musée archéologique de Cherchel. »

NOTICES SUR LES TRIBUS. — M. Florian Pharaon, ancien interprète militaire, nous a dressé une nouvelle notice, celle-ci sur les Hassen-ben-Ali, de la subdivision de Médéa. L'abondance des matières nous force à en renvoyer l'insertion au prochain numéro.

SALLES PUBLIQUES. — On nous écrit d'Alger :

« Le mouvement scientifique et littéraire se dessine nettement dans la colonie, sous l'impulsion de M. le Maréchal Gouverneur, à la grande satisfaction de tous ceux qui avaient hâte de voir l'Algérie entrer enfin dans la vie intellectuelle.

» Les sociétés et les chaires publiques, qui jouent un très-grand rôle, ou, pour mieux dire, le principal rôle dans ce mouvement, ont besoin d'un vaste local, dans une situation centrale, pour tenir leurs séances et y convoquer le plus grand nombre possible d'auditeurs. Or, c'est précisément ce qui manque à Alger ; les tabacs ont un immense palais, mais la science n'a pas même une pauvre petite auberge. Je sais qu'on ne peut pas tout faire à la fois et qu'il faut loger ce qui rapporte de l'argent avant de songer à ce qui n'en donne pas, si même il n'en coûte. Mais le temps ne paraît-il pas venu de combler la lacune que je signale ? On a déjà un théâtre, qui certe coûte plus qu'il ne produit ; pourquoi n'aurait-on pas un local suffisamment vaste, consacré aux séances des sociétés savantes, littéraires ou artistiques, et aux cours publics ?

» Récapitulons.

» Alger possède les sociétés d'agriculture, de médecine, la société historique algérienne et la société philharmonique.

» Il a les cours publics d'arabe, par M. Bresnier, de médecine, par M. le docteur Bertherand, de dessin, par M. Bransoulié, de mécanique par M. Simon.

» S'il manque quelque chose à cette double énumération, je prie ceux que j'oublie d'être bien persuadés que je ne pêche que par ignorance.

» Les sociétés et les cours déjà existants, quel qu'en soit le nombre, ne sont pas convenablement installés ni situés ; et cet état de choses est même un obstacle pour qu'il s'en forme d'autres. Car c'est souvent une difficulté sérieuse pour des fondateurs ou des professeurs qui se consacrent à une œuvre désintéressée que d'avoir tout d'abord à payer un loyer généralement assez cher.

» Je ne pousse pas plus loin les développements de ma thèse, ce qui précède me paraissant suffire pour les bons entendeurs, à qui il ne faut qu'un demi-mot, dit-on ; quant aux mauvais, il serait superflu de s'étendre davantage.

» Donc, je termine en vous priant de vouloir bien donner asile à ma lettre dans votre *Revue*.

» Agréez, etc.

» UN DE VOS ABONNÉS. »

DÉCOUVERTE DE MOSAÏQUES ET D'INSCRIPTIONS PUNIQUES A CARTHAGE.
— M. Ditson, membre de plusieurs sociétés savantes d'Amérique et un de nos correspondants, nous écrivait de Carthage, à la date du mois d'avril dernier :

« Permettez-moi, de vous adresser quelques détails relatifs à de très-intéressantes découvertes qui viennent d'être faites sur l'emplacement de Carthage, par un gentleman anglais, le révérend William Davis (1), qui a exhumé de ce sol classique des mosaïques de divers âges et un assez grand nombre d'inscriptions puniques. Mon travail, rédigé à la hâte en voyage, sera nécessairement imparfait ; mais il aura du moins le mérite de renseigner la Société sur des résultats importants et qui doivent l'intéresser à un très-haut degré.

» Le hasard, — qui joue toujours un assez grand rôle en archéologie, — a amené la découverte des inscriptions puniques : le Bey de Tunis fait bâtir en ce moment un palais sur le bord septentrional de la péninsule où fut Carthage ; en opérant des fouilles pour extraire des matériaux de construction, les ouvriers trouvèrent, à 10 pieds au-dessous du sol (2), auprès d'une mosaïque ornée de paniers de poissons et de fleurs, que je vais décrire, un amas de pierres taillées, de petite dimension, qui n'étaient rien moins qu'une quarantaine de stèles portant des inscriptions puniques. Les habitudes d'observation et de vigilance de M. Davis sauvèrent ces précieux documents épigraphiques, qui, sans lui, eussent été, dès le lendemain de la découverte, enfouies dans les couches de mortier du palais tunisien.

(1) M. Davis, élevé en Angleterre, est, — nous assure-t-on, — polonais de naissance. — N. de R.

(2) Le pied anglais, celui dont il s'agit ici, ne renferme qu'un peu plus de 135 lignes, tandis que le nôtre en compte 144. — N. de la R.

Les stèles ou, pour mieux dire, les tablettes, si heureusement exhumées ont, comme d'habitude, la partie supérieure terminée en angle aigu ; leurs dimensions sont de quatre ou cinq pouces de large sur huit ou dix de haut. Elles étaient probablement encastrées dans le parement intérieur de quelque temple ; on aura une idée satisfaisante de leur forme générale en examinant la 6^e planche du volume de *l'Univers pittoresque* consacré à l'Afrique ancienne.

» Elles sont toutes ornementées de diverses manières : quelques-unes ont, au sommet, un bras ou une main ouverte s'appuyant sur une sorte de draperie ou rideau ; d'autres une flamme ou un triangle surmontés par un globe ou une tête. Au centre, avec ou sans bordure, est l'inscription qui se compose le plus souvent de cinq lignes. Au-dessous de l'épigraphe, quelques stèles ont une main ouverte, d'autres des figures que l'on suppose être des représentations de Vénus, Taurus (1), etc. Il en est aussi qui offrent un vase.

» Voici la traduction de deux des inscriptions puniques recueillies par M. Davis :

1°

« A la divinité, à Ganith (2) pan Baal, au seigneur, à Baal Hamon,
» — Hanno, fils de Bar-Kareth, fils de Majo a consacré cet
» ex-voto ! »

2°

« A la divinité, à Ganith pan Baal, au seigneur, à Baal Hamon,
» un homme voué dans le sang par un sacrifice (ou par un sacrifice d'affinité), Baalithan, fils de Hanno. »

» Les mosaïques découvertes par M. Davis sont riches de couleurs et d'un dessin correct et gracieux.

» Avant de les trouver, le savant archéologue employé à ces recherches par le gouvernement anglais avait entrepris six ou huit fouilles infructueuses sur différents points de l'emplacement qu'on suppose avoir été celui de Carthage. Il arriva enfin à ces mamelons échelonnés qui dominent le mouillage de Tunis, et sont peu éloignés

(1) Taurus ou Talos était le gardien merveilleux de l'île de Crète. — N. de la R.

(2) Sir Grenville Temple écrivait de Carthage à l'un de nous, à la date du 7 juin 1836 : « Je n'ai trouvé que deux inscriptions puniques, l'une des-
» quelles fait mention de la déesse *Ganat* ; et effectivement je l'ai trouvée
» sur l'emplacement du temple de *Juno cœlestis*. » — N. de la R.

du lieu où l'on s'accorde aujourd'hui à placer la Byrsa et le Forum (1). Cette fois, ses peines furent dignement récompensées par la découverte des mosaïques que nous allons décrire.

» Les sujets sont : 1° une tête colossale de Cérès ; 2° une tête inconnue, mais qu'on peut attribuer, sans trop d'in vraisemblance, à la déesse Astarté, ou bien une prêtresse de son temple ; 3° deux personnages demi-grandeur naturelle, déposant des offrandes sur des autels ; 4° une figure de la Victoire ; 5° un plancher circulaire, avec une grecque ou bordure soigneusement exécutée, ayant au milieu un panier de fleurs et un panier de poissons ; 6° plusieurs planchers rectangulaires qui présentent, au centre et rayonnant vers la circonférence, des carrés, des cercles, des triangles entrelacés, avec une précision mathématique tout-à-fait remarquable. L'ensemble est entouré d'une grecque d'un très-beau fini.

» Les deux têtes indiquées au commencement de notre énumération ont treize pouces de hauteur, non compris la coiffure. La première porte une guirlande faite d'épis de blé sur leurs tiges ; l'autre présente, au-dessus du front, un cercle oblong qui est sans doute l'emblème de son caractère divin, quoique, au premier aspect, il semble formé par la luxuriante chevelure rejetée en arrière de la tête en tresses massives et ondoyantes, selon la mode actuelle de France et d'Amérique. Le front, dans ces deux figures, n'est pas aussi bas que dans les produits de la sculpture grecque ; mais le nez est droit, régulier et le menton gras et rond. Les lèvres sont cependant un peu trop saillantes, et la partie vermeille indique par sa courbe et son épaisseur une origine plutôt sémitique que caucasienne ou indo-germanique.

» Les personnages, placés auprès d'autels, sont tous deux abrités par un arbre (sacré ?). Sur un des autels, on a voulu évidemment représenter un vase transparent à travers lequel on aperçoit une branche avec son fruit qui semble être celui du mûrier et que l'adorateur y aura déposé.

» Devant l'autre personnage, il y a, au pied de l'autel, un vase plein de quelque liquide où l'on voit surnager des objets qui semblent être des cocons de ver-à-soie. Une portion des têtes de ces

(1) Voir les plans de la Carthage punique et de la Carthage romaine, à la fin du volume de l'Afrique ancienne, collection de l'*Univers pittoresque* ; à défaut des ouvrages spéciaux écrits sur ce sujet par MM. Falbe et Dureau de La Malle. — N. de la R.

belles prêtresses a été détruite par les fondations qu'on a édifiées ultérieurement sur ces mosaïques ; mais, à part cette détérioration, elles sont dans un état de conservation parfaite. Ajoutons qu'une autre figure de même genre a été aussi trouvée et qu'elle est représentée dans l'acte de la danse.

» Je n'ai pas vu la tête de la Victoire, qui était couverte pour être expédiée en Europe, mais on m'a assuré que c'est une figure aérienne portant dans sa main étendue une couronne ou une guirlande.

» Les paniers de fleurs et de poissons, dont il a été question plus haut, sont vus de côté et leur contenu retombe au dehors sur le sol. L'appartement auquel appartenait cette belle mosaïque devait être une véritable petite perle ; car le travail du plancher est de premier ordre : les poissons et les fleurs sont si bien rendus qu'il est très-facile de distinguer à quelle classe ils appartiennent.

» Il s'agit maintenant de déterminer l'époque à laquelle remontent ces restes antiques si intéressants. Quant à la mosaïque qui porte l'inscription romaine (1), il est inutile de se livrer à aucunes conjectures. Mais les autres ? Je me bornerai à vous en donner la description à en indiquer la position, etc., vous jugerez vous-même. Cependant, je dois dire, en toute humilité, que je ne partage pas l'opinion de quelques personnes à qui j'ai entendu dire qu'aucune d'elles n'était punique.

» D'abord, et très-heureusement pour la fixation d'une base de solution, trois planchers avec mosaïques ont été précisément découverts à peu près l'un au-dessus de l'autre, mais pourtant dans des conditions qui permettaient de déblayer l'un d'eux sans déplacer aucun des autres. En un mot, ils se succédaient de bas en haut, à peu près comme les marches d'un escalier. Je les ai visités deux fois et je puis établir ce fait.

» Le plus bas a été trouvé en entamant le flanc de la colline à une profondeur d'environ cinq pieds. A la droite de celui-ci (pour l'observateur qui fait face au Nord) et environ six pouces au-dessus, se trouve une deuxième mosaïque ; il y en a encore une autre, trois ou quatre pieds au-dessus et à l'Est de la première. Enfin, à peu près à la même hauteur, mais du côté opposé, est la figure de la Victoire.

(1) Notre correspondant a oublié de mentionner précédemment l'inscription romaine à laquelle il fait ici allusion. — N. de la R.

» Maintenant, si la première mosaïque est romaine, et il ne saurait y avoir de doute à cet égard — n'est-il pas plus que probable que les autres qui se trouvent à plusieurs pieds au-dessus, comme des couches diverses déposées là par l'action successive des siècles, sont vraiment phéniciennes ?

» Il y a encore une chose qui mérite d'être prise en particulière considération : les mosaïques supérieures sont engagées dans un lit de ciment d'un pouce environ d'épaisseur et si dur qu'il ne saurait être séparé du tableau qu'il supporte, de sorte qu'on peut enlever celui-ci, si on veut, en parfait état. Les mosaïques inférieures, au contraire, se détachent sans peine de leur forme, après qu'on y a collé une pièce de coton pour prévenir la dispersion des petits cubes ; et le ciment se coupe alors très-facilement avec toute espèce d'instrument tranchant.

M. Davis a remarqué aussi que le ciment qui sert de forme aux mosaïques supérieures est beaucoup plus solide que celui des autres.

» Je dois faire observer, en outre, que le costume des prêtresses ne ressemble à rien de ce que j'ai vu en fait d'œuvres analogues de l'art grec ou romain.

» Il suffira de le décrire pour rendre ceci évident.

» Ce costume consiste en une robe de dessous à longues manches justes qui serre étroitement au cou et retombe jusque sur les pieds ; cette robe n'a ni ceinture ou écharpe, ni plis, mais est taillée juste avec assez d'ampleur pour couvrir le corps sans en gêner les mouvements.

» Sur cette robe, il y en a une autre ouverte par devant, de même couleur que la première, mais dont les manches larges rappellent celles que l'on portait il y a quelques années ; leur ampleur ressort très-bien, le bras de la prêtresse étant levé — comme on l'a dit — pour déposer une offrande sur l'autel. Autour du collet de cette robe de dessus et en bas de sa partie antérieure, à environ un pouce de ses bords, autour des manches et très-près aussi des bords de la partie la plus large, elle est ornée d'une bordure sombre ou ruban, absolument comme les vêtements qu'on voit chaque jour sur les boulevards de Paris. Le tout est extrêmement modeste, correct et simple. L'artiste a tiré le meilleur parti des matériaux qu'il avait sous la main. Il n'avait pas à sa disposition des ceintures de soie à déployer, pas de draperies à faire onduler. S'il eût donné à son personnage une attitude droite et sans action, il n'aurait pu éviter avec ce cos-

tume trop simple de tomber dans la raideur et l'insignifiance : il a donc recouru à une pose. Dans un tableau, sa prêtresse a les pieds en partie croisés et s'appuie sur un objet qui lui donne un solide soutien et partant de l'aisance. Il profite alors habilement de l'aide que la nature lui prête avec ses belles lignes.

» En somme, l'œuvre est si parfaite que l'on croit presque apercevoir le mouvement du feuillage de l'arbre sacré qui couvre la prêtresse de son ombre mystérieuse.

» Nous connaissons tous, plus ou moins, le goût de l'école grecque ; nous nous rappelons tous, les formes nues et arrondies des déesses helléniques ; et nous avouerons que l'artiste habitué à les reproduire aurait regardé comme une profanation de l'art d'envelopper ces corps divins dans des étoffes qui ne pouvaient que dérober aux yeux des croyants, l'animation céleste et la magnificence des lignes.

» Et quant aux personnages humains, nous n'avons pas oublié les longues et amples tuniques des matrones romaines, non plus que leurs bras nus. Ce sont plutôt des héroïnes de tribune et de camp que de calmes filles d'une foi douce et pure comme celles de nos mosaïques. La modestie, la placidité sainte de ces charmantes prêtresses orientales éveillent dans le cœur des aspirations à la fois humbles et célestes, si bien qu'on se sent tout d'abord disposé à reconnaître en elles un principe de vie et d'attraction. » (1)

BAS RELIEF DE CARTHAGE — Un de nos correspondants nous écrit de Tunis, à la date du 4 juin dernier :

« On m'a apporté dernièrement un assez beau bas-relief trouvé
» à Maalga, près du plateau de Byrsa. Je l'ai gardé pour vous, et
» je vous l'expédierai le plus tôt possible. »

Des mesures ont été prises pour que cette offrande au Musée d'Alger parvienne sûrement à sa destination.

ALLIANCE DU CROISSANT ET DE LA CROIX SUR DES MONUMENTS FUNÉRAIRES. — Il me semble que le croissant surmonté de la croix,

(1) Cette intéressante communication de M. Ditson nous a été adressée en anglais et dans une écriture à peine formée qui témoignait d'un travail tracé à la hâte. S'il nous est arrivé en lisant et en traduisant de commettre quelque erreur, nous invoquons via-à-vis de l'auteur le bénéfice de cette circonstance atténuante. — N. de la R.

signalé sur un monument funéraire de Khemissa (*Revue africaine*, n° 4 p. 265), ne peut avoir absolument aucun rapport de signification ni d'origine avec le croissant du Mahométisme. Si je me suis exprimé de manière à insinuer le contraire, c'est de ma part une inadvertance, un *lapsus calami* dans des notes rédigées en voyage (1).

Je profiterai néanmoins de cette occasion, si on veut bien me le permettre, pour énoncer quelques idées sur l'alliance du croissant et de la croix, que d'autres sans doute observeront ailleurs telle que je l'ai vue à Khemissa (2).

Le croissant s'explique aisément sur les sépultures payennes, carthaginoises et romaines de l'Afrique. Il est un symbole de la Déesse céleste dont le temple à Carthage ne fut définitivement arraché au paganisme que l'an 399 (3). La Déesse céleste, la divinité la plus honorée des Africains, se confond avec l'Astarté des Phéniciens et la Diane infernale ou Hécate, qui présidait avec Pluton au jugement des âmes, dans la mythologie classique (4). Il n'est donc pas étonnant que le croissant apparaisse sur des sépultures africaines durant tout le règne de l'idolâtrie.

Là n'est pas la difficulté : elle est dans l'alliance de la croix avec le croissant de lune. Le croissant n'entre pas dans l'hieroglyphique chrétienne des premiers siècles, bien que les textes des livres saints et des Pères l'aient fait passer au moyen âge, comme attribut de la Vierge, dans les ouvrages d'art.

De prime abord, je pensai, en considérant le monument de Khemissa, que j'avais sous les yeux un vestige du culte mithriaque. On sait effectivement que ce culte amalgamait les éléments hétérogènes des religions payennes d'Orient, de la

(1) En vérifiant le manuscrit de M. l'abbé Godard, nous avons reconnu que l'inadvertance qu'il craint d'avoir commise n'est point de son fait et résulte d'une transposition de phrases arrivée pendant l'impression et qui a introduit dans son texte une interrogation qui devait commencer la note placée au-dessous. — N. de la R.

(2) Déjà le Musée d'Alger en possède un autre exemple trouvé à Ziama. (V. le n° 3 de la *Revue*, p. 220.)

(3) Morcelli, II, p. 344.

(4) Voir entre autres Creuzer et Guigniaut, *Religions de l'antiquité*, t. II, 2^e p., liv. 4, ch. complémentaire, p. 225.

Grèce et de Rome avec les dogmes et les symboles défigurés du christianisme. De plus mûres réflexions m'ont fait abandonner cette conjecture; et je suis persuadé que le monument de Khemissa est tout payen. Voici comment j'établirais mon opinion. La croix n'est pas un signe exclusivement chrétien. Caylus l'a très bien constaté au siècle précédent. Plus récemment, MM. Raoul Rochette, Letronne, Layard, et Rosellini ont recherché scrupuleusement l'origine et la parenté des croix qui se trouvent parmi les antiquités égyptiennes, phéniciennes et assyriennes (1). La croix ansée à la main des dieux de l'Égypte est le signe de la vie divine. Ansée ou non, elle avait un rapport avec l'idée de la vie future et de l'immortalité de l'âme. Peut-être même dérivait-elle du thau prophétique des Hébreux. Pour ne point allonger cette note en dissertation, je me borne à citer un passage de l'historien Socrate. Il rapporte qu'à la démolition du Sérapeum d'Alexandrie, les plus savants interprètes des hiéroglyphes expliquèrent aux chrétiens que les croix gravées sur les matériaux des murailles du temple signifiaient la *vie future* : *Dùm isti inter se hac de re digladiantur, gentiles quidam ad fidem christianam conversi, qui litteras hieroglyphicas accuratè noverant, formam crucis quid sibi vellet interpretantur : vitam venturam significare docent* (2).

Voilà, si je ne m'abuse, une interprétation qui résoud le problème de la croix unie au croissant sur un tombeau payen. Elle a terminé une bataille entre Alexandrins; ne doit-elle pas empêcher une guerre de plume entre archéologues?

LÉON GODARD.

(1) T. XVI et XVII des *Nouveaux mémoires de l'Académie des inscriptions*.
(2) *Hist. eccl.*, liv. V, ch. 17, p. 690, Cologne 1612.